

# MAGNY

Eure-et-Loir



**Bulletin Municipal d'Informations 2019**  
**de Magny**



# *Sommaire*

Le mot du Maire	1
Finances	2
Eau et assainissement	4
Fêtes et cérémonies	6
Ecole	17
Sapeurs-pompiers	19
Associations	21
Etat civil	26
Informations administratives	27
Informations pratiques	30
Un peu d'histoire	37



## Le mot du Maire



Au nom du conseil municipal j'ai le plaisir de vous souhaiter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019 qui commence.

L'année 2018 fut éprouvante pour l'équipe municipale. En effet la perte d'un conseiller, Alain LANGLAIS, au mois de mai laisse une place vide depuis lors des conseils municipaux. La disparition soudaine de Jean-Marie LUISELLI en fin d'année, votre recenseur, laisse aussi un grand vide.

Le travail n'a pas manqué. Je remercie les employé(e)s municipaux, l'équipe municipale, les adjoints pour les efforts fournis quelquefois à la dernière minute.

Le travail en équipe dans la concertation, voilà ce qui peut faire avancer les choses.

Le nettoyage de la mare dans le hameau du Tremblay par quelques habitants et des conseillers municipaux en est la preuve. A plusieurs ont est plus fort.

Le rugby sport collectif l'a mis en application en créant une section féminine ; le comité des fêtes aussi avec les différentes animations dont le rituel du Beaujolais.

Mais le jour de l'année qui restera dans l'histoire de la commune fut le 13 juillet avec le passage du Tour de France. Un parfum de convivialité s'est propagé toute la journée jusqu'à la retraite aux flambeaux. Plus de 3000 personnes dont 300 enfants des accueils de loisirs de la communauté de commune « Entre Beauce et Perche » dans la commune : du jamais vu ! Merci à l'Amicale des pompiers pour le travail effectué dans la bonne humeur. L'impression de revivre les fêtes de village d'antan.

Cette nouvelle année, nous allons continuer à entretenir avec nos moyens l'espace communal.

Un lotissement de 16 parcelles à la sortie de la commune en direction du hameau du Breuil verra le jour en fin d'année.

Le point d'orgue sera la deuxième édition du festival musical des Métronosiques qui aura lieu le samedi 8 juin.

Je referai appel aux habitants concernant des travaux collectif concernant la commune.

Je vous confirme mon dévouement total pour notre commune.

Je vous souhaite, cette fois ci en mon nom propre, une très bonne année.

Votre Maire  
Frédéric DELESTRE

# **Finances**

## Détail des dépenses



Voici le montant des dépenses par chapitre pour l'année 2018 en comparaison à l'année 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

CHAPITRES	DEPENSES 2017	DEPENSES 2018
011 – charges de gestion courante	160 917.53	121 304.66
012 – charges de personnel	233 840.04	223 423.89
014 – atténuation de charges (transfert de charges communauté de communes)	23 033.20	65 542.89
65 – autres charges de gestion courante	4 449.78	4 285.60
66 – charges financières	56 540.49	51 491.29
68 – dotations aux amortissements	840.00	840.00
<b>TOTAL</b>	<b>475 646.46</b>	<b>466 976.33</b>

#### RECETTES

CHAPITRES	RECETTES 2017	RECETTES 2018
013 – atténuation de charges (remboursement sur salaires)	23 158.03	15 717.77
70 – produits des services (cantine, garderie)	73 998.17	70 333.22
73 - Impôts	288 236.00	300 934.00
74 – dotations – participations - subvention	188 049.86	182 929.01
75 – autres produits de gestion courante (logements / salle des fêtes)	31 233.42	13 760.08
77 – Produits exceptionnels	17 280.11	3 895.06
<b>587 570.46TOTAL</b>	<b>621 956.91</b>	<b>587 570.46</b>
<b>Solde section de fonctionnement</b>		<b>120 594.13</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

CHAPITRES	DEPENSES 2017	DEPENSES 2018
103 – plan de relance FCTVA	25 181.50	0
13 – subventions (régularisation écriture 2017)	188 288.49	0
1641 - emprunts	146 901.64	145 713.82
202 – réalisation du plan gestion communal	2 700.00	0
204 1511 – GFP de rattachement étude PLUI	0	1023.00
21318 – Entretien bâtiments communaux	/	0
21534- réseaux électrification	24 808.78	0
2183 – matériel de bureau et informatique		1627.45
042 – opérations patrimoniales (bâtiment scolaire)		28704.00
<b>TOTAL</b>	<b>387 880.41</b>	<b>177 068.27</b>

### RECETTES

CHAPITRES	RECETTES 2017	RECETTES 2018
10222- FCTVA	8 465.87	4 512.54
10226 – Taxe aménagement	8 148.62	2 518.40
1068 – excédent fonctionnement capitalisé	353 720.00	143 326.98
1313 - solde subvention groupe scolaire	200 841.96	0
1678 – autres emprunts et dettes	0	2 149.03
21534 – réseaux électrification	0	4 047.09
040 – cession	0	840.00
041 – opérations patrimoniales		28 704.00
<b>TOTAL</b>	<b>584 528.16</b>	<b>186 098.04</b>
<b>Solde section investissement</b>		<b>9 029.77</b>

**Taux des taxes votées par le conseil municipal :**

Taxe habitation : 20.99 %

Taxe foncière : 36.10 %

Taxe foncière non bâtie : 43.48 %

# ➡ Finances

## Eau et assainissement

---



Le service de l'eau fut mis à rude épreuve cette année. Eh oui, malheureusement, nous avons connu des soucis de fuites et des problèmes techniques sur le château d'eau. Nous sommes bien conscients des soucis que cela a pu vous occasionner et nous nous en excusons.

Cette année, Mickaël Clopeau en arrêt maladie, Fabienne Kotov a dû répondre présente sur le service de l'eau et se former sur le terrain. Le relevé des compteurs a mis en évidence la vétusté de certains compteurs ; une campagne de changement est prévue. Dans l'urgence, Fabienne a procédé au changement de certains compteurs.



**Nous avons pu constater aussi des relevés très importants dus à des fuites sur le réseau des particuliers. J'en profite pour rappeler et insister sur le fait suivant : n'oubliez pas de vérifier régulièrement votre compteur ; il ne doit pas tourner si aucun robinet n'est ouvert.**

Après les fuites de 2017 sur la route principale, cette année une fuite importante a eu lieu à Bienfol où malheureusement nous n'avons pu intervenir que le soir pour des raisons de disponibilités du pelleur et de moi-même. Je tiens à remercier Mr Letourneur Alexis, Mr Cueille Patrick et Mr Ferré Arnaud, habitants de Magny, pour leur aide lors de ces travaux. Nous avons été obligés de changer un « T » et une vanne de secteur fuyante.



Quelques soucis ont eu lieu au niveau du château d'eau : un système d'électrovanne sur l'arrivée d'Illiers-Combray a tendance à se bloquer. Cela provoquait le débordement du château d'eau. La communauté de communes, en charge de la production, doit résoudre ce problème.



Des travaux se sont déroulés devant le château d'eau pour permettre l'interconnexion avec Marchéville, Cernay et Les Châtelliers Notre Dame. Une longueur de 5kms 180 de canalisation a été posée et prise en charge par la communauté de commune pour un coût de 601 318,28 euros subventionné à hauteur de 425 950,82 euros.



De nombreux autres travaux ont eu lieu sur la communauté de communes entre Beauce et Perche essentiellement pour permettre l'interconnexion de tous les habitants pour un coût de 2 291 369,35 euros.



Les tarifs de l'eau pour 2019 sur la commune de Magny restent inchangés à 1.60 euros/m<sup>3</sup> auxquels il faut ajouter la taxe FSIREP de 0,065 € et la taxe agence de l'eau de 0,31 €. La location du compteur est de 10 euros. Le tarif pour déplacer votre compteur dans la rue passe à 300 euros donc une baisse de 50 euros.



# Fêtes et cérémonies



*Tous les habitants de la commune sont invités à participer aux cérémonies organisées tout au long de l'année. N'hésitez pas, venez vous joindre à nous.*

## Le 8 mai

---

Le 8 mai 1945, les Alliés étaient victorieux sur l'Allemagne nazie et la capitulation de l'Allemagne marquait la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Comme chaque année, une commémoration a réuni à Magny les anciens combattants, les membres du conseil municipal, les pompiers et la fanfare de Bailleau-Le-Pin, ainsi que toutes les personnes qui souhaitent s'associer à cet événement.

Monsieur le Maire et des enfants de la commune ont célébré les combattants qui ont défendu la France en lisant des textes en leur honneur.

Ont ensuite été énumérés les noms des habitants de Magny morts pour la France pendant cette guerre ainsi que ceux qui sont décédés pendant la guerre d'Indochine.

## Le 14 Juillet

---



Pour fêter le 14 juillet, sont organisées deux actions auxquelles les habitants de la commune qui le souhaitent peuvent participer.

 Le 13 juillet au soir, vers 21 heures, les pompiers procèdent au traditionnel coup de canon qui donne le départ du défilé dans les rues de Magny. Chaque enfant reçoit un lampion et s'attache (ou pas) à le transporter délicatement tout au long du défilé. Les adultes, eux, en profitent pour discuter pendant le trajet.



 Le 14 juillet, tous les habitants sont invités à rejoindre les habitués qui se réunissent sur le stade pour déjeuner. C'est autour d'un apéritif offert par la mairie et dans une ambiance bon enfant que l'on se retrouve pour partager un bon moment. Chacun apporte ses couverts et son repas et les plats passent d'une table à l'autre pour que ceux qui le souhaitent goûtent à de nouvelles saveurs. Et les enfants s'adonnent aux jeux d'extérieur, notamment le ballon.



Cette année a été marquée par la chaleur et aussi par la remise à Jean-François Manceau d'un titre de maire honoraire par notre maire actuel Frédéric Delestre et le Vice-Président de la Communauté de Communes, Bernard Puyenchet. Cette distinction lui a été décernée en remerciement de son implication dans la

vie de la commune en tant que conseiller de 1983 à 1995 puis Maire de 1995 jusqu'en mars 2014 où il est devenu à nouveau conseiller.



Après le repas, il y a la possibilité de visiter les monuments de la commune (mairie, église, château d'eau) ou de discuter ou participer à des jeux divers.

C'est toujours avec plaisir que nous accueillons les nouveaux venus au défilé et au repas. N'hésitez pas, venez nous retrouver en 2019.



## Le 11 novembre

---

Le 11 novembre est l'occasion, chaque année, de célébrer l'Armistice de la "Grande Guerre" 1914-1918.



Cette année, la pluie s'est invitée à la cérémonie mais ce n'était rien comparé à ce qu'on enduré les hommes et les femmes de Magny qui ont payé de leur vie pour défendre la patrie, la paix et la liberté de notre pays.



C'est pour les honorer que se sont réunis autour du monument commémoratif de Magny, le maire, les anciens combattants, les sapeurs-pompiers, les membres du conseil municipal, les Magnusiens.



Six enfants de la commune ont lu des textes en l'honneur des disparus de la "Grande Guerre".

M. le Maire a ensuite lu son discours avant de laisser la place aux pompiers qui ont rendu hommage aux victimes de la grande guerre et des guerres d'Indochine et d'Afrique du nord.



La pluie ayant compliqué la tâche des musiciens, tout le monde s'est retrouvé dans la salle de la mairie pour entourer l'Harmonie de Bailleau-le-Pin qui a pu enfin jouer ses morceaux.

Les enfants ont fait sonner cloches de l'église à 11 h 11 comme en 1918



## La Sainte Barbe



Comme chaque année le 1<sup>er</sup> dimanche de décembre, à l'occasion de la Sainte Barbe, les pompiers de Magny se sont réunis. Leur chef de centre, le sergent chef Stéphane COLLAS, leur a remis des attestations de formations et des remises de médailles pour les années de services rendus. Stéphane COLLAS a également fait le point sur les faits marquants de l'année.

Ensuite, les pompiers ont rejoint les anciens de la commune, les membres du conseil municipal et le personnel communal pour partager un délicieux repas dans la salle des fêtes.

Rappelons-le : Sainte-Barbe est la sainte patronne des pompiers, artificiers, artilleurs, mineurs et canonniers. Elle est célébrée le 4 décembre.



## Le tour de France 2018



2018 a été marquée par le passage du Tour de France au sein de notre commune, le vendredi 13 juillet, par une très belle journée chaude et ensoleillée.



Magny était sur le trajet de la 7<sup>ème</sup> étape "FOUGERES / CHARTRES". Ses 231 kilomètres en faisaient l'étape la plus longue du Tour.



Comme vous avez tous pu le constater, la traversée de Magny par le Tour a permis, en amont, de réaliser gratuitement la réfection de la rue de la Beauce au Perche.



Par ailleurs, remercions Monsieur BEAUNEZ, habitant de Magny, qui, une semaine avant le jour J, s'est appliqué à nettoyer la rue des tilleuls avant le passage du Tour, afin d'oter les petits obstacles pouvant gêner les coureurs lors de leur passage.



Le 13 juillet, plusieurs rues étaient interdites à la circulation et des points de sécurité étaient installés depuis le matin.



A proximité de la salle des fêtes, l'Amicale des pompiers avait installé une buvette ainsi qu'un stand frites/merguez.

Une télé était également installée, permettant à tous ceux qui le souhaitaient de suivre la progression des cyclistes sur l'étape.



Environ 3000 spectateurs étaient venus partager cet événement.

Parmi eux, 300 enfants, encadrés par les équipes éducatives des accueils de loisirs de la Communauté de Communes et de Voves étaient venus voir les coureurs. Ils étaient fiers de montrer les banderoles qu'ils avaient confectionnés pour cette occasion.



Certains spectateurs venaient de loin et suivaient le Tour, étape par étape.



C'est ainsi que nous avons rencontré Luc et son beau-frère, habitant à Ostende en Belgique. Depuis 12 ans, ils suivent le Tour dont ils apprécient particulièrement l'ambiance. Une façon pour eux de passer des vacances actives en camping-car et de revoir des gens de connaissance d'année en année. Ils préfèrent s'installer dans les villages car il est plus facile d'y garer leur véhicule que dans les villes-étapes où les dispositifs de sécurité compliquent le stationnement. Ils font leurs emplettes dans les commerces de proximité et dégustent leurs petits plats aux pieds du camping-car. Ils s'étaient installés dans le virage vers la gare de Bailleau-le-Pin et avaient accroché le drapeau belge sur le bord de la route.



Un couple d'Anglais, habitant à 60 km de Londres, et fervent de foot et de vélo, a fait le voyage pour suivre quelques étapes du Tour. Madame a entraîné Monsieur dans l'aventure pour profiter des paysages français et du spectacle : la caravane, les coureurs et leur vitesse impressionnante. Après le passage du Tour par Magny, ils sont partis pour Dreux pour assister au départ de l'étape suivante.

En amont de la course, deux équipes "VIP" d'amateurs étaient attendues devant la mairie.



L'équipe "CENTURY 21", arrivée la première, comprenait trois personnalités bien connues du monde sportif français, champions titrés dans leurs catégories respectives :



- Brahim ASLOUM, boxeur français
- Amaury LEVEAUX, nageur français spécialiste des épreuves de sprint en nage libre et en papillon
- Yannick AGNEL, nageur français spécialiste des épreuves de sprint et de demi-fond en nage libre

*Sur la photo, de gauche à droite*

L'équipe TISSOT comprenait 14 cyclistes dont une présentatrice TV italienne.



Un petit échauffement, quelques photos, et hop, les deux équipes sont parties à vélo pour Chartres vers 12h.



Après une longue attente, la caravane publicitaire a traversé la commune avec distribution d'objets promotionnels que les spectateurs s'empressaient de récolter. Les enfants ont manifesté leur joie dans les cris et en déployant leurs banderoles pour répondre aux coups de klaxon des véhicules.









Un peu de brumisate  
pour rafraîchir les  
spectateurs...



Ensuite les motards et voitures de la gendarmerie ont emboité le pas à la caravane, suivis des motos de presse puis, enfin, des coureurs, suivis des voitures d'assistance et des directeurs sportifs. Au passage des cyclistes, difficile de distinguer tel ou tel coureur mais chacun a pu ressentir le bruissement et le souffle d'air particuliers que le peloton a fait en passant à toute allure.



Merci à l'Amicale des pompiers, aux membres du conseil municipal qui se sont investis pour recouvrir cet événement. Et merci à vous qui êtes venus partager ces moments particuliers.

# ➔ *L'école*

## *Ça bouge à l'école Primaire Claude Daniel !*



L'école Claude Daniel de Magny, du Regroupement Pédagogique Intercommunal Cernay-Magny-Marchéville, accueille cette année les enfants de la Petite Section de maternelle au CE1 répartis en quatre classes.

M. LABUSSIÈRE se joint à l'équipe enseignante composée de Mmes ESNAULT, CHAMIGNON et FERRÉ et assure la direction de l'école. Mmes PÉRINKA et ALLARD assurent les compléments de temps partiels et décharge de direction.

Dans la continuité des années précédentes, l'école organise des "matinées des parents". Il s'agit de moments où les parents (et grands-parents), qui ont pu se rendre disponibles, mènent des ateliers (préparés par les enseignants) auprès de groupes de 6 à 7 enfants de 3 à 8 ans.

Deux matinées des parents ont déjà eu lieu cette année :  
L'une à l'occasion de la "semaine du goût"





# ➔ Sapeurs-pompiers

## Les sapeurs-pompiers – Centre d'intervention de Magny



Les Sapeurs Pompiers de Magny se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une bonne et heureuse année 2019 à vous et à vos proches.

Une nouvelle année se termine avec de bonnes et de moins bonnes nouvelles.



Commençons par les bonnes nouvelles. Le Centre a vu son secteur d'intervention s'agrandir en milieu d'année avec le secteur de la Commune de Marchéville. Enfin les habitants de Marchéville peuvent bénéficier de secours plus rapides ; nous sommes maintenant appelés en premier appel sur leur commune. Ce projet me tenait à cœur depuis très longtemps, il reste maintenant à réunir les 2 Centres.

Autre bonne nouvelle, l'effectif du Centre compte aujourd'hui 11 sapeurs pompiers. En Janvier est prévu l'arrivée du sapeur MASSOT Arnaud d'une mutation de Courville et ancien sapeur pompier de Magny, nouvel habitant sur la commune. Ainsi que 3 nouvelles personnes qui passent des tests en Janvier et 2 autres sont prévues en cours d'année. Quelle progression depuis 2005 où nous n'étions alors que 3 !



En 2018 nous avons vu le départ du Sapeur MORIN Patrick pour des raisons personnelles, actuellement sapeur pompier volontaire sur Chartres, l'arrivée des Sapeurs ORY Jean-Noël, habitant de Marchéville et WILLARD Cédric, habitant de Magny.

Malheureusement, tout n'est pas si rose. Malgré l'effectif croissant, le secteur plus grand, des pompiers mieux formés et opérationnels, une remise refaite, un nouveau vestiaire, il nous manque toujours le principal : un véhicule adapté et opérationnel. Depuis que notre VIP (véhicule d'intervention première), notre porteur d'eau et notre motopompe ont été réformés, aucun véhicule incendie n'est venu concrétiser ce dynamisme.



Deux manœuvres enrichissantes ont eu lieu cette année, une en commun avec le Centre de secours de Lucé, le Centre d'intervention de Bailleau le Pin, le Centre d'intervention de Saint Georges sur Eure et le Centre d'intervention d'Amilly sur le site du Silo de la Taye, et une sur le site de Beaurouvre organisée par le Centre de Secours d'Illiers-Combray.



L'année 2018 a vu le nombre d'interventions diminuer malgré un secteur plus grand, avec 21 interventions ;

- 2 AVP (accident voie publique)
- 16 Secours à personnes
- 0 Incendie (nous ne sommes pas engagés sur les feux de champs, faute de véhicule)
- 3 Interventions diverses



Sur ces 21 interventions, 5 ont eu lieu sur la commune de Marchéville.

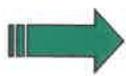


Il est important que le Centre d'intervention de Magny continue dans son dynamisme et pour cela nous avons toujours besoin de nouvelles recrues, n'hésitez plus, VENEZ NOUS REJOINDRE.

Je reste à votre entière disposition pour toutes informations concernant le volontariat.



Le Chef de Centre  
Sergent-Chef Collas Stéphane  
02.37.24.51.4  
06.89.66.10.08



# Associations

## Le comité des fêtes



L'ensemble du comité des fêtes vous souhaite une bonne et heureuse année.  
Cette année nous avons investi dans une nouvelle buvette avec des barnums plus faciles à monter et démonter ainsi que le bar pliable.



### Rétrospective de l'année :

Notre soirée choucroute à fait le plein, nous sommes toujours ravis de vous voir aussi nombreux.



C'est lors de la brocante au mois de juin que nous avons inauguré notre nouvelle buvette, le temps était avec nous. Nous demandons aux habitants de ne pas laisser les véhicules stationnés dans la rue de la Gerbe d'Or et jusqu'à la rue des Sources du Loir ainsi que sur la place de l'église ou de les déplacer avant 6 h le jour de la brocante.  
Un arrêté municipal est apposé sur les panneaux la veille !

Nous avons envisagé de vous proposer une pêche à la truite en remplacement du rallye vélo mais sans penser qu'à cette époque de l'année le niveau de la mare était au plus bas...

Et pour finir, ce qui devient une tradition : notre soirée Beaujolais qui elle aussi fait le plein. Nous refusons tous les ans du monde !

Cette année notre soirée a vu peut-être une nouvelle tradition puisque la dernière bouteille de Beaujolais s'est vendue aux enchères, elle est partie à cinquante euros !  
MERCI aux enchérisseurs et à l'acheteur !



### Pour 2019, à vos agendas :

16 mars : soirée St Patrick

28 avril : pêche à la truite 

2 juin : brocante

22 novembre : soirée Beaujolais

Nos soirées rencontrent heureusement beaucoup de succès.

Merci de réserver au plus tôt et de constituer vos tables !

Magny-festivement  
Isabelle Essadiki

## L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Magny



L'Amicale vous remercie encore de l'accueil chaleureux que vous réservez aux sapeurs-pompiers lors des tournées de calendriers. Sans vous, notre amicale n'existerait pas.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers est une association à but non lucratif créée à partir de la loi de juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.  
Chaque centre de secours possède une amicale.

Président : M. GALET Alain  
Vice-Président : M. DEZERT Fabrice  
Secrétaire : M. LETOURNEUR Alexis  
Trésorier : M. HEINTZ John



L'Amicale remercie particulièrement deux personnes de la commune pour leurs dons vraiment exceptionnels.

Les gagnants du tirage au sort pour l'année 2018 sont les n° 11, 41A, qui sont respectivement M. et Mme DELESTRE et M. et Mme GUINEBERT. Ceux-ci se sont vu remettre un chèque d'une valeur de 50 euros.

Le bureau et tous les membres de l'Amicale souhaitent à tous les habitants de la commune et ses hameaux une **BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2019**.



# Associations

## L'ACLM

---



Depuis plusieurs années, l'Association Culture et Loisirs de Magny propose un atelier **cartonnage** qui se déroule un lundi sur deux. C'est toujours dans la bonne humeur que les participantes se rencontrent et qu'elles partagent leurs bonnes idées de décoration pour réaliser de magnifiques boîtes personnalisées.

Quant à l'atelier **informatique**, il est en sommeil mais si vous avez une demande particulière, n'hésitez pas à nous contacter pour quelques cours, des conseils, un projet...



Pour plus de renseignements et s'inscrire...

Rapprochez-vous de la mairie ou adressez-vous à :

Cartonnage : Brigitte Manceau – [brigittemanceau@yahoo.fr](mailto:brigittemanceau@yahoo.fr)

Informatique : Stéphan Maugard [smaugard@free.fr](mailto:smaugard@free.fr) ou Martine Tison [mftison@orange.fr](mailto:mftison@orange.fr)

## Le club de rugby

---



Après près de 10 ans d'existence, le Combray Rugby Club (CRC) compte actuellement 80 membres dans ses rangs. Ce sont 35 enfants de 5 à 12 ans de l'école de rugby, 29 joueurs de l'équipe loisir (hommes de plus de 18 ans) et nouveauté de l'année, une équipe de rugby à toucher (16 licenciées), composé de femmes de plus de 16 ans, qui défendent nos couleurs sur le département et la région. Le CRC a pour vocation de faire découvrir le rugby à tous. Joueurs débutants ou expérimentés trouvent leur compte au sein de notre association...

Les entrainements ont tous lieu au stade de Magny :

- le samedi de 10h30 à 12h pour les enfants de 5 à 8 ans,
- le mercredi de 18h15 à 19h15 et le samedi de 10h30 à 12h pour les 8 – 12 ans,
- le lundi 19h30 – 21h et le samedi de 10h30 à 12h pour les filles du rugby à toucher
- et le mercredi 19h30 – 21h30 et vendredi 19h30-21h pour l'équipe loisir.

Les dates à retenir à Magny :

- Plateau U6, samedi 2 mars
- Match Loisir CRC / C'Chartres, dimanche 31 mars
- Match Loisir CRC / RCB, vendredi 26 avril
- Match Loisir CRC / ESN, dimanche 19 mai
- Tournoi U8 / U10 / U12, samedi 25 mai



Site : [combrayrc.clubeo.com](http://combrayrc.clubeo.com)  
Page Facebook Combray Rugby Club  
Contact : Damien Charillon 06 70 35 43 20 - [rugby.illiers@free](mailto:rugby.illiers@free)

## *Métronosiques Style*



Le groupe de musique, entre fanfare de rue et banda, de Magny, est encore partie pour une merveilleuse année 2019, vous souhaitant à tous ses meilleurs vœux certes tardifs mais musicaux, le principal étant d'y mettre du cœur.

Tout d'abord, ils viennent de fêter leurs 5 années d'existence lors de leur assemblée générale du 26 janvier dernier.

Quelques chiffres :

**33 membres actifs** actuellement, stable depuis 2 ans autour de 30

**5 années de vie**, création fin 2014 du groupe par des jeunes

**Entre 15 et 20 sorties par an**

Ce sera en 5 ans, leur deuxième organisation de **festival** (3 juin 2017 et 8 juin 2019) en plus de la **soirée sud-ouest** le 16 juin 2018 !

Et oui, jeunes, dynamiques, conviviaux et sérieux : des termes pas incompatibles aux Métronosiques. Ils vous le montreront de nouveau en partenariat avec la mairie de Magny et pas mal d'autres partenaires logistiques et financiers.

**Pour les finances, nous recherchons toujours des bienveillants donateurs (nous sommes affiliés mécénat).**

Des nouveautés vous attendront lors de cette soirée festival nous l'espérons, qui surprendront tout un chacun. Normalement, que des nouveaux groupes et d'autres nouveautés...

Merci au partenariat associatif avec les membres du CRC qui assureront la restauration entre autres.

**Bloquez donc tous la date du week-end de Pentecôte à Magny  
avec les Métronosiques et la Municipalité**

le **Samedi 8 juin 2019** entre 18h et ... tard dans la nuit de samedi à dimanche

Ce sera le délire musical !!! un feu d'artifice de tenues diverses, musiques, ripailles

Cette organisation complexe est menée de main de maître par son chef et président, Pierre VILLESANGE, que vous pouvez contacter au 07 87 85 47 44 ou par mail [villesange.pierre@orange.fr](mailto:villesange.pierre@orange.fr)



# **Etat civil**

## **Les mariages**



M. Alexis LOORIUS et Melle Sophie DEZERT, le 23 juin 2018  
M. Dominique DURAME et Mlle Isabelle GALLI, le 27 octobre 2018

## **Les naissances**



LE GAL Herearii, le 10 mai 2018  
RENOU Alixia, le 1<sup>er</sup> août 2018  
CUEILLE Lylou, le 22 août 2018  
MONFERME Jason, le 11 août 2018  
FERREIRA Zoé, le 28 septembre 2018

## **Les décès**



SALLE François, le 11 janvier 2018  
LANGLAIS Alain, le 4 mai 2018  
TACHE Guy, le 21 juin 2018  
LUISELLI Jean-Marie, le 13 décembre 2018

## **Bienvenue aux nouveaux habitants**



M. MIGEON et M. DAUVILLIERS  
M. GOUGEON  
M. et Mme REGNIER  
M. FOUET et Mme GUEPIN  
M. et Mme CLEMENCEAU  
M. et Mme EVAIN  
M. RAS et Mme BOITARD  
M. et Mme GUIHARD  
M. DELMAS  
Mme LIGEARD  
M. LETERTRE et M. CHOQUET



# Informations administratives

## Identité



Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, vous devez demander vos cartes d'identité et vos passeports auprès de la mairie d'Illiers-Combray, de Courville-sur-Eure ou de Chartres (il n'y a plus d'obligation du périmètre du domicile)

### CARTE D'IDENTITE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité est de 15 ans sauf pour les mineurs. Renseignez-vous à la mairie.

Se munir de :

L'ancienne carte d'identité

Un justificatif de domicile

Deux photos d'identité

Un acte de naissance dans le cas d'une première demande

Le livret de famille pour les enfants

Une attestation parentale pour les jeunes majeurs vivant au domicile des parents

Un timbre fiscal à 25 € pour remplacement en cas de perte ou de vol

### PASSEPORT

Pour obtenir un passeport, il faut se rendre dans une mairie équipée d'une "station biométrique" (la mairie n'est pas équipée ; la mairie la plus proche est ILLIERS-COMBRAY).

Pour les personnes majeures : 86 euros,

Pour les mineurs de plus de 15 ans : 42 euros,

Pour les mineurs de moins de 15 ans : 17 euros



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes. Vous continuez à les déposer à la mairie de Magny qui les enregistre, les contrôle puis les transmet à la Comm Comm pour instruction. Les dossiers reviennent ensuite en mairie de Magny pour signature par le maire.

### **DECLARATION**

#### **PREALABLE**

Pour des surfaces  
n'excédant pas 20 m<sup>2</sup>

Pour modification extérieure de la façade  
Pour abri de jardin  
Pour ouverture de fenêtre de toit

Compléter l'imprimé cerfa n°13703\*03 qui est téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et joindre les plans  
délai d'instruction : 1 mois

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Pour des surfaces  
supérieures à 20 m<sup>2</sup>

Pour Construction neuve  
Pour Garage, extension

Même procédure que pour la déclaration préalable avec un délai d'instruction de 2 mois ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) imprimé cerfa n° 13406\*06)



**UN NOUVEAU SITE INTERNET EST EN COURS DE PREPARATION**

**[WWW.MAGNY28120.FR](http://WWW.MAGNY28120.FR)**

**VOUS POURREZ LE CONSULTER EN MARS**

## La journée Défense et citoyenneté



### RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune français ayant atteint l'âge de 16 ans (les garçons et les filles) doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie de domicile ; cette formalité est obligatoire pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C).

L'inscription doit se faire entre le jour des 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

78

Si les délais sont dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Suite au recensement, une attestation est remise par la mairie. Elle est acceptée pour toute inscription aux examens, concours entre 16 et 18 ans, seulement si vous n'avez pas effectué votre journée défense et citoyenneté.

**Elle ne peut se substituer au certificat de participation à la journée défense et citoyenneté.**

Le recensement permet au centre du service national de Rouen de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Pour tout renseignement, veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Rouen (tél 02 32 08 20 40 – mail [csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr))

## Modification d'inscription sur la liste électorale

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

Par exemple, pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.

# **Informations pratiques**

## **Les assistantes maternelles**

---



Madame DEZERT Angélique 2 Clos de l'Echalier – rue de la Gerbe d'Or  
Madame FERREIRA Lætitia 12 rue de la Tuilerie  
Madame LEFEVRE Betty 8 rue du Grand Orme  
Madame SURIN Nadège 4 rue des anciens combattants AFN  
Madame VASSEUR Martine 11 rue des Thuyas – Le Tremblay

## **La réduction des déchets**

---



Soucieuse de l'environnement la commune de MAGNY a trouvé une solution durable et gratuite pour vous débarrasser de vos cartouches d'impression vides de façon responsable. Alors, pensez à déposer vos cartouches jet d'encre et laser usagées à **la mairie** dans le collecteur dédié à cet effet afin que la société LVL les collecte et assure le tri de ces déchets en favorisant leur réemploi, conformément à la hiérarchisation en matière de traitement des déchets prévue au Code de l'Environnement.

**Plus de renseignements sur [www.lvl.fr](http://www.lvl.fr)**

## **La mairie**

---



### **OUVERTURE AU PUBLIC :**

- du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h
- le samedi matin de 9 h à 12 h
- ou sur rendez-vous

 : 02 37 24 52 14

 : [magny-mairie-28@wanadoo.fr](mailto:magny-mairie-28@wanadoo.fr)

### **Personnel communal :**

- secrétaire : Véronique MARCHAND
- agents techniques : Mickaël CLOPEAU et Fabienne KOTOV

## La page Facebook



1 an déjà !

Depuis novembre 2017, la mairie met à votre disposition une foule d'informations sur sa page Facebook et répond à vos questions.

Informations administratives, menus de la cantine de l'école, alertes météo, événementiel, comptes-rendus des réunions du conseil municipal, informations associations, photos sont consultables sur le site.

N'hésitez pas à consulter le site régulièrement et y déposer vos questions ou observations. C'est grâce à nos échanges avec vous que le site restera dynamique et pérenne.

## L'agence postale communale



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

Service de proximité pour :

- Acheter des timbres, des emballages, des enveloppes pré-timbrées
- Affranchir le courrier simple ou recommandé vers la France ou l'étranger
- Envoyer ou recevoir des colis
- Retirer ou verser des espèces sur CCP ou livret dans la limite de 350 € par semaine
- Accéder aux services en ligne de La Poste et aux services publics depuis la tablette tactile qui est à votre disposition dans l'agence postale (*voir page suivante*)

### OUVERTURE

du **MARDI** au **VENDREDI** de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h  
et le **SAMEDI MATIN** de 9 h à 12 h

## Le culte – l'église Saint Didier



Le secteur paroissial d'Illiers-Combray est rattaché au Doyenné des Vallées qui regroupe les paroisses de Courville, Saint-Georges-sur-Eure.

L'abbé de la paroisse est l'abbé Jean-Pierre Cornic au presbytère à Illiers-Combray :  
02 37 24 00 34

Les informations paroissiales mensuelles sont affichées à la porte de l'église

## La salle des fêtes



La salle des fêtes de Magny est très appréciée grâce à sa capacité et à tous ses équipements, dont la scène, fabriquée par quatre bénévoles, Thierry Fréon, Dominique Glon, Roland Lagoutte, Michel Leygonie, et installée en septembre 1998. 24 réservations ont été enregistrées en 2018, comme en 2017.

Les tarifs suivants sont appliqués :

	HABITANT DE LA COMMUNE	PERSONNE EXTÉRIEURE A LA COMMUNE
<b>Grande salle (avec cuisine) – 150 personnes</b>		
1 jour	200 €	400 €
Supplément Chauffage	80 €	80 €
<b>Petite salle 1 jour – 40 personnes</b>		
Cuisine	30 €	60 €
Chauffage	40 €	40 €
<b>Forfait Week-end avec cuisine (samedi + dimanche)</b>		
Grande salle	250 €	500 €
Grande salle + petite salle	350 €	700 €
Chauffage	80 €	80 €
<b>Réunions</b>		
Grande salle	/	100 €
Petite salle	/	50 €
<b>Vin d'honneur (durée de 3h)</b>		
Grande salle	70 €	70 €
Petite salle	40 €	40 €
<b>Associations</b>		
Participation Chauffage	30 €	30 €
<b>Locations uniquement pour les habitants de la commune</b>		
Location table	2 €	Pas de location possible,
Location chaise	0,50 €	ni chaise, ni table

## ***Le cimetière***

---

A l'entrée du cimetière, un plan renseigne sur les emplacements des concessions et l'identité de leurs occupants.

Concession 30ans : 200 €

Concession 50ans : 320 €



Concession colombarium 15ans : 400 €

Concession colombarium 30ans : 800 €

Concession cave urne 30ans : 90 €

Dispersion des cendres : 50 €

Plaque colombarium : 80 €



## ***Les incivilités***

---



Sur le territoire communal, nous constatons trop souvent des incivilités mineures et d'autres plus conséquentes qui génèrent un coût pour votre budget : ces dépenses exceptionnelles à la charge de la commune sont en effet payées par les impôts ; les agents techniques ont d'autres charges de travail à réaliser plutôt que réparer les dégradations du week-end...

## ***Les travaux de bricolage et jardinage***

---



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h30 à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## Entretenez les extérieurs

---

Pensez à nettoyer vos trottoirs et caniveaux.  
Elaguez les branches qui dépassent sur la voie publique.

Cette année, des habitants du Tremblay ont aidé Frédéric Delestre, Driss Essadiki, Thierry Fréon, membres du conseil municipal pour curer la mare du Tremblay qui était envahie d'herbes aquatiques asphyxiant l'eau. Merci à M. LEFEVRE, M.KUCALA, M. ROBERT, M. GRANDPERRIN pour leur investissement dans cette activité qui a permis d'assainir la mare et de rétablir son écosystème. Nous avons également une pensée pour M. LUISELLI qui avait participé aussi à ce nettoyage.



Une orchidée-abeille découverte au bord de la marre

Ces travaux ont permis de découvrir deux trésors : une moule d'eau douce qui coulait des jours heureux au fond de la mare et une magnifique orchidée-abeille qui avait éclo sur la rive.



## En cas de neige

---



Début février 2018, la neige et le verglas ont encombré nos routes et entravé la circulation. Le transport scolaire était interrompu du 6 au 8 février.

Dès 5h30, les équipes de la commune étaient sur le pont pour déneiger les routes et un gros élan de solidarité s'est instauré entre les habitants qui n'ont pas hésité à s'entraider pour traverser cette période dans les meilleures conditions.

**Pensez-y** : pour faciliter le travail des équipes, en cas de neige, ne laissez pas vos véhicules, si possible, sur le trottoir ; les tracteurs ou les engins doivent "slalomer" entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

## Les possesseurs d'animaux



### Article 99.6 du règlement sanitaire départemental :

Il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues, ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines de vos animaux.

### Article 102 du règlement sanitaire départemental :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.

### Animaux errants :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de nouvelles dispositions sont prises pour prendre en charge les animaux errants.

La fourrière animale départementale a cessé, au 31 décembre 2018, la gestion des chiens et chats errants ou en état de divagation.

Aussi, dans le respect de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime qui prévoit que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale, le conseil municipal a choisi la société qui pourra recueillir les animaux errants et/ou en état de divagation.

**Tout animal errant doit être signalé en mairie.**

## Les commerçants ambulants



Le pizzeria est sur la place de l'église. Les autres commerçants klaxonnent en passant dans le village. Vous pouvez les appeler pour leur demander de s'arrêter devant chez vous le jour souhaité si vous êtes intéressés.

<p>A LA MAREE GRANVILLAISE En direct de la côte <b>Jean-Paul MIGNOT</b> 12 avenue du Général Leclerc 28160 BROU 02 37 47 04 43</p>		<p>Le mercredi matin vers 10h Et Le mercredi après-midi vers 17h</p>
<p>BOUCHERIE CHARCUTERIE DES MOULINS <b>Eric LEROY</b> 28160 UNVERRE 02 37 97 32 40 Volaille – Traiteur</p>		<p>Le jeudi après-midi</p>
<p>LA BELLE PIZZA 28 Pizzas à emporter <b>Nicolas FONTENELLA</b> 06 98 97 26 66</p>		<p>Le mercredi soir de 17h30 à 21h30 Sur la place de l'église</p>

## *Petite leçon d'histoire...*

Le saviez-vous ? Les archives de la mairie de Magny retracent les décisions des conseils municipaux de la commune.

Voici quelques décisions prises au fil du temps...

### **23 février 1919**

⇒ Application de la circulaire du 30/01/1919 sur la réorganisation de la police municipale. Le conseil municipal décide de conserver son garde-champêtre "qui rend d'incontestables services à l'administration communale, ce que ne pourrait faire un garde cantonal".

### **2 septembre 1919**

⇒ Monument commémoratif en mémoire des enfants de Magny morts pour la France au cours de la grande guerre 1914-1918 : tous les habitants de la commune sont invités à participer à cette œuvre de reconnaissance au moyen d'une souscription publique qui viendra s'ajouter à une subvention de la commune. Une réunion générale aura lieu le 12 octobre.

⇒ Construction d'un trottoir et d'une aire étanche autour de la pompe communale, route de Marchéville.

### **26 octobre 1919**

⇒ Le maire expose au conseil qu'il serait désirable de faire le 3 novembre prochain une cérémonie en hommage aux morts de la grande guerre. Il expose qu'il a reçu des diplômes à remettre aux familles.

### **10 décembre 1919** (il y a presque 100 ans)

⇒ Election :

- du maire, Monsieur Armand LEFROIT
  - de son adjoint, Monsieur Constant MASSOT
- associés de 10 conseillers.

⇒ Création d'une Commission Municipale Scolaire :

Dans le cadre de la loi du 30/10/1886, cette commission est créée. Composée du Maire et d'un adjoint, elle est chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles.



## La dématérialisation



*Vous voulez recevoir le bulletin municipal  
par voie électronique ?*



Notez vos nom/prénom.....

Et adresse mail.....

Et déposez ce coupon à la mairie ou bien adressez-nous vos coordonnées à  
[magny-mairie-28@wanadoo.fr](mailto:magny-mairie-28@wanadoo.fr)

